



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2022-05

Le Président

Assemblée Plénière du 29 mars 2022

Avis sur le programme de mesures du SDAGE 2022-2027 de Martinique

L'An deux mille vingt-deux et le mardi 29 mars à 9h15 s'est tenue en salle Emile MAURICE à l'Hôtel de l'assemblée de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- M. Bertrand HATEAU, représentant la directrice de la DAAF,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS, jusqu'à 13h25,
- M. Fabien BARTHELAT, représentant le directeur général de l'OFB,

- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie, à M. MONTEZUME,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée, à M. VISCARDI à partir de 10h25,
- M. le préfet à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL,
- Mme la directrice de l'ONF à M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- M. le directeur de l'ARS à M. Bertrand HATEAU, représentant la directrice de la DAAF, à partir de 13h25,
- M. le délégué de l'IFREMER Antilles, M. Jean-Baptiste MAISONNAVE représentant le directeur de la DM.

Membres excusés :

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Membres absents :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESSUEUR, représentant des collectivités territoriales.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Axel VILLARD-MAUREL, CACEM ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS, CAP Nord ; Mme Laurence LOUISSON, CACEM ; M. Loïc MANGEOT, ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; Mme Gwen LAUDIJOIS, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL ; M. Steve Michel SIMPHOR, CTM ; Mme Mélanie HERTEMAN, Nature & Développement ; Mme Myriam MALSA, CTM ; M. Paul GIANNASI, PNMM ; Mme Katherine LECOURT, CTM ; M. Pierre-Alexandre PETIT, stagiaire de M. GROS-DESORMEAUX ; M. Florian LABADIE, CREOCEAN ; Mme Béatrice DE GAULEJAC, CREOCEAN ; M. TERENCE LEPEL, CTM, M. Jean-Michel CESAIRE, TV KMT.

Considérant la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Considérant le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4 à L. 122-11, L. 211-1, L. 212-1 à L. 212-2-3, R. 122-17 à R. 122-23, R. 212-1 à R. 212-25 ;

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant l'arrêté du préfet de Martinique 201512-0012 du 18/12/2015 ;

Considérant le résultat des votes des membres votants présents et représentés,

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

D É C I D E

Article 1 : D'émettre un avis favorable sur le Programme de mesures du SDAGE 2022-2027 de Martinique à l'unanimité.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 29 mars 2022.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE



